

## ***Règlement de la Course Nature « La Petite Gemmoise 2020 »***

La 7<sup>è</sup> édition de la course nature « la petite gemmoise » sera organisée le dimanche 27 sept 2020 à Ste Gemmes d'Andigné à 9h45.

***En raison du Covid19, ce règlement pourra être modifié jusqu'au jour de la course pour nous permettre de respecter les normes sanitaires alors en vigueur.***

### **Épreuves et Parcours**

Courses natures organisées par l'APEL Sacré Coeur de Sainte Gemmes d'Andigné, à parcourir à pied.

**Courses ouvertes aux femmes et aux hommes**

**né(e)s en 2004 et avant, pour le 6km**

**né(e)s en 2002 et avant, pour le 15km**

**Pour ces courses : inscription en ligne, par mail ou courrier, sur place après le 20/09**

Les 2 parcours empruntent traces, sentiers, chemins et routes de campagne. Ils vous permettront de découvrir la campagne gemmoise,

### **Respect de la nature et charte du trailer à respecter :**

Cette course est organisée dans les règles de la protection de l'environnement, il incombe à chacun d'avoir un comportement citoyen. Toutefois toute attitude contraire à cette éthique engagera la disqualification du concurrent.

Les différents parcours suivent des traces situées sur des propriétés privées qui ne doivent pas être empruntées en dehors du week-end de la course.

Charte : Respect du milieu naturel et des zones agricoles traversées

Ne pas jeter bouteilles et autres sachets de barres énergétiques usagés sur le sol, ne pas crier intempestivement

Respecter le parcours balisé seul garant de votre orientation

Venir en aide à un coureur en difficulté

Joie et bonne humeur avec les organisateurs, entre coureurs, avec les habitants des hameaux et des villages traversés.

### **Ravitaillements et sécurité :**

**Eau et ravitaillement seulement à l'arrivée. Prévoyez vos bidons, flasques ou poches d'eau adaptés à vos courses et à la météo, ainsi que vos réserves alimentaires pour la durée des courses.**

La sécurité de la course est assurée par, une ambulance et des secouristes. Des serre-files en Vtt ferment la course.

**Il est demandé à tout coureur qui abandonne d'en informer l'organisation et de rendre son dossard.** Il suffit de contacter un commissaire du parcours qui en fonction de la situation, pourra alerter les secours ou vous faire rapatrier à la ligne d'arrivée. Si vous êtes pris en charge par vos proches, rendez impérativement votre dossard pour éviter à l'organisation de déclencher des recherches pour tout coureur n'ayant pas passé la ligne d'arrivée.

### **Inscriptions :**

**15 km :** engagement 10€ (12€ POUR TOUS après le 20/09/20) - Course limitée à 200 participants

**6 km :** engagement 8€ (10€ POUR TOUS après le 20/09/20) - Course limitée à 200 participants

**Licenciés :** joindre la photocopie de licence FFA au bulletin inscription.

**Attention, depuis le 1er janvier 2019, les licences de triathlon (et les certificats médicaux pour le triathlon) ne sont plus acceptées** pour participer à une épreuve running et ce malgré la mention que la FFTRI a rajouté sur ces licences. Cette mention n'est valable que pour les fédérations uniquement agréés alors que la FFTRI est une fédération délégataire.

**Non licenciés :** fournir certificat médical de non contre indication à la course à pied en compétition (ou de l'athlétisme en compétition ou du sport en compétition) datant de moins d'un an à la date de l'épreuve.

Pour les **non licenciés mineurs**, il est demandé une autorisation parentale signée.

### **Inscription en ligne :**

Pour s'inscrire en ligne, rendez vous sur le site **www.klikego.com** et suivez les instructions.

En vous inscrivant à l'avance, vous gagnez du temps le jour de la course.

L'inscription en ligne sera close le 20 septembre au soir.

Inscription par courrier à : Anthony Esnault au 13 rue des Ecureuils 49500 Sainte Gemmes d'Andigné jusqu'au 20 septembre 2020

Merci de ne pas mettre d'argent liquide dans le courrier. Si vous ne disposez pas de chéquier, il est préférable de payer au retrait du dossard.

Inscription par mail à l'adresse suivante : lapetitegemmoise@gmail.com

Pensez à joindre votre licence ou votre certificat médical à jour.

Bulletin d'inscription sur le site klikego ou par demande par mail.

### **Inscription sur place :**

L'inscription sur place sera possible :

le dimanche 27 septembre de 08h00 à 09h30 pour le 15 km et 6 km. Pour des raisons techniques, aucune inscription ne sera prise au-delà de ces horaires.

**Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit.** Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation. **En cas de non-participation à l'épreuve, aucun remboursement des frais d'inscription ne pourra être effectué.**

### **Accueil, retrait des dossards et récompenses :**

La participation à une épreuve de course à pied nécessite le port d'un dossard. Le chronométrage se fera par les personnes de l'association.

Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. Il sera demandé une pièce d'identité pour retirer le dossard.

**Votre dossard doit être apparent : prévoyez vos épingles.**

A l'arrivée, le coureur pourra soit conserver son dossard, soit le jeter dans la poubelle prévue à cet effet.

Récompenses aux 3 premiers hommes et femmes du scratch pour les chaque distances,

### **Droit à l'image :**

L'organisation se réserve le droit d'exploiter les photos et vidéos prises lors de l'épreuve. En vous inscrivant à l'épreuve, vous abandonnez donc votre droit à l'image.

Conformément à la loi informatique du 6 juin 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification sur les données personnelles le concernant. Par notre intermédiaire, il peut être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. S'il ne le souhaite pas, il lui suffit de nous l'écrire en nous indiquant son nom, son prénom et son adresse. Nous informons chaque participant de la publication des résultats sur le site internet de l'épreuve et de la FFA, et la possibilité dont il dispose de s'y opposer.

### **Assurances :**

L'organisateur est couvert par une police d'assurance en responsabilité civile souscrite auprès de la mutuelle saint Christophe.

**Licenciés FFA :** ils bénéficient des garanties accordées par l'assurance individuelle accident, liée à leur licence.

**Non licenciés :** il leur incombe de s'assurer personnellement.

Les concurrents devront respecter le code de la route et se conformer aux règlements FFA de courses Hors Stades. L'organisateur se dégage de toutes responsabilités en cas d'accident, de défaillance physique ou technique, la perte, de vols d'objets ou de matériel.

### **Remarques générales :**

Si l'épreuve devait être annulée pour cas de force majeure ou pour motif indépendant de la volonté de l'organisateur aucun remboursement des frais d'inscription ne pourra être effectué et aucune indemnité perçue.

Les participants des différentes courses de La Petite Gemmoise s'engagent à respecter rigoureusement l'interdiction de dopage. Ces courses sont susceptibles de contrôle antidopage inopiné.

Tout accompagnateur en VTT est interdit sur le parcours sauf les serre-files.

**Tout concurrent qui s'inscrit, reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte les clauses et les incertitudes, mais nous ferons de notre mieux pour que vous que vous preniez un maximum de plaisir,**